

Aide au permis de conduire pour les apprentis

L'état a mis en place à compter du 01 janvier 2019 une aide aux apprentis pour financer leur permis de conduire sous certaines conditions.

Ce dispositif d'aide au permis est ouvert aux apprentis :

- Âgés de 18 ans de plus
- Signataires d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Engagés dans un parcours d'obtention du permis B (voiture)

Le montant de l'aide pour l'apprenti s'élève à **500 euros**, quel que soit le montant des frais engagés par ce dernier pour l'obtention de son permis.

L'aide ne peut être attribuée qu'une seule fois mais celle-ci est cumulable avec les autres aides potentiellement perçues par l'apprenti.

Pour bénéficier de cette aide, vous devez remplir le **Formulaire de demande d'aide au financement du permis** et le faire valider par votre Centre de Formation d'Apprentis (CFA) qui aura charge d'instruire la demande.

Comment payer le permis de conduire avec votre compte personnel de formation (CPF) ?

Vous pouvez utiliser votre [compte personnel de formation \(CPF\)](#) pour financer la préparation aux épreuves théoriques et pratiques de **toutes les catégories de permis de conduire**.

Vous pouvez aussi utiliser votre CPF pour financer [l'apprentissage anticipé de la conduite \(AAC\) concernant le permis B](#).

- **Permis voiture Aide**

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- L'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel

- Vous n'avez pas de permis de conduire en cours de validité. Par exemple, si vous avez un permis B en cours de validité, vous ne pouvez pas utiliser votre CPF pour financer le permis A1.
- Vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire ou d'une interdiction de demander un permis de conduire

En fonction de votre situation professionnelle, une participation de 100€ vous sera demandée sur votre compte de formation.

Permis à 1 euro par jour

Le permis à 1 euro par jour consiste en un **prêt à taux zéro**.

Quelles sont les conditions ?

- Avoir entre 15 ans et 25 ans à la date de signature du contrat de formation, y compris lorsque le contrat prend la forme d'un avenant Document complémentaire du contrat constatant une modification, une adaptation ou un complément qui y sont apportés d'un commun accord entre les 2 parties.
- Préparer le permis B ou le permis A2 ou le permis A1. La formation du permis B peut se faire en [conduite anticipée](#) ou [supervisée](#).
- Utiliser le prêt pour une 1^{re} inscription à une formation au permis de conduire (formation initiale).

En cas d'échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis, vous pouvez utiliser le prêt pour financer une formation complémentaire avant de repasser l'épreuve pratique.